

Allegro Fortissimo,		la Fédération des Conseils des Parents d'Elèves des écoles publiques	
l'Association Française des Diabétiques		l'Association d'aide aux Jeunes Diabétiques	
la Société Française de Pédiatrie		l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire	
l'Association pour la Prise en charge et la Prévention de l'Obésité en Pédiatrie		et l'UFC-Que Choisir	

Face à l'acharnement du lobby agroalimentaire à remettre en cause les dispositions de la loi de santé publique, Monsieur Douste-Blazy, Ministre de la santé, doit garder le cap de la lutte contre l'obésité

La loi de santé publique, votée en juillet 2004, est une nouvelle fois l'objet d'offensives de la part de l'industrie alimentaire, qui se mobilise sur tous les fronts :

➤ Sur l'interdiction des distributeurs automatiques de boissons et de produits alimentaires payants et accessibles aux élèves dans les établissements scolaires à compter du 1er septembre 2005 (article 30) :

La NAVSA (syndicat de la distribution automatique), soutenue par une minorité de parlementaires, veut obtenir purement et simplement la révision de la loi pour maintenir au moins les distributeurs de boissons chaudes. Après avoir tenté en vain de faire passer des amendements dans la loi relative au développement des territoires ruraux, puis dans la loi d'orientation sur l'avenir de l'école, la NAVSA, entend cette fois se servir du projet de loi « entreprises », présenté le 6 avril prochain en conseil des ministres par Christian Jacob. Comble d'hypocrisie, la NAVSA s'engage, par une charte qui s'appuie de manière abusive sur le Programme National Nutrition Santé (PNNS), à participer à l'effort d'information en matière de nutrition. Cette manœuvre ne doit en rien entamer la position du gouvernement qui a envoyé un signal fort en soutenant la loi de santé publique !

➤ Dans le cadre de la lutte contre l'alcoolisme en particulier chez les jeunes, la loi de santé publique (article 44) prévoit la surtaxation des boissons « premix » (mélanges alcoolisés et sucrés). Les fabricants contournent la loi en lançant des produits à base de vin faiblement alcoolisé (exclus du champ de la surtaxation). Nous dénonçons l'irresponsabilité des fabricants et incitons le gouvernement à parer au plus vite à cette atteinte à l'esprit de la loi.

➤ Sur le dossier publicité ciblant les enfants, l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires) fait pression pour que le libellé du message sanitaire (accolé aux spots publicitaires télévisés et radiodiffusés) et qui sera précisé prochainement par décret, soit vidé de sa substance et détourné de son objectif de lutte contre l'obésité. Nous demandons le maintien des libellés validés par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) et le PNNS.

L'UFC-Que Choisir, appuyée par un large collectif d'associations de patients, de parents d'élèves, de professionnels de la santé et de consommateurs, accuse le lobby agroalimentaire de vouloir se servir du projet de loi "Entreprises" pour remettre en cause les acquis de la loi de santé publique et demande au gouvernement et aux parlementaires de ne pas céder aux pressions d'intérêts catégoriels.

Contact Presse :

Allegro Fortissimo :	06 61 94 64 91	FCPE - Laurence Guillermou :	01.43.57.16.16 ou 06.07.01.94.37
AFD - Jean Merel :	06.75.21.57.98	AJD - Jean Jacques Robert :	01.44.16.89.89
SFP - Dominique Turk:	03.20.44.68.85 ou 06.08.18.48.15	AFPA - Alain Bocquet :	03.81.51.97.02 ou 06.63.43.24.41
APOP - François Kurtz	03.87.91.81.21	UFC-Que Choisir :	01.44.93.19.84